

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181214-0000019790-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-3-1

Séance du vendredi 14 décembre
2018

POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission des Routes, de la Voirie et des Infrastructures émis lors de sa réunion du 12 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le rapport relatif à la politique des routes, des grands équipements et des infrastructures de communication, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 55 368 600,96 € et génèrera des recettes d'un montant de 4 888 000 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique des routes :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 708 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 43 270 000 € et un total d'autorisation de programme de 42 282 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 800 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 088 000 € et un total d'autorisation de programme de 2 588 783,75 €
- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2019, pour la politique des grands équipements et infrastructures de communication :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 61 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 329 600,96 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.
- ❖ Autorise le versement, au titre de 2019, de la participation à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568.
- ❖ Autorise l'actualisation, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets à partir du 1er janvier 2019, des taux de subvention des communes et EPCI, comme détaillés en annexe n° 4 de la présente délibération.
- ❖ Approuve l'actualisation de la fiche rubrique « Amendes de police » telle qu'elle figure en annexe n° 5 de la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.